



Lire et Ecrire
Bruxelles

REVENDEICATIONS PRIORITAIRES

POUR LE SECTEUR DE L'ALPHABETISATION
DES ADULTES
A BRUXELLES

CONFERENCE DE PRESSE

4 SEPTEMBRE 2009

Dans cette édition, les références aux personnes et fonctions au masculin visent naturellement aussi bien les hommes que les femmes.

Le gouvernement régional bruxellois et le Collège de la COCOF ont inscrit dans leurs priorités d'actions un renforcement des efforts en matière de formation, en particulier pour les moins qualifiés. Dans sa déclaration d'investiture¹, le Collège de la COCOF prévoit de :

1. continuer à soutenir l'offre de formation de qualité en alphabétisation et à l'apprentissage du français langue étrangère.
2. donner dans le cadre de l'alphabétisation, un appui à la lutte contre la fracture numérique et à l'accès aux nouvelles technologies de la communication
3. s'appuyer pour développer ses objectifs sur la création d'un Centre régional de Développement pour l'Alphabétisation et l'Apprentissage du français, intégré au dispositif de cohésion sociale.

Lire et Ecrire Bruxelles, tout en marquant sa satisfaction par rapport à ces grandes priorités, tient à faire connaître une première série de revendications prioritaires dans la mise en œuvre d'une telle politique. Autour de quatre thématiques.

1. MISE EN ŒUVRE D'UNE PLATE-FORME TERRITORIALE DE L'ALPHABÉTISATION A BRUXELLES

Dégager les moyens nécessaires à la mise en place d'une coordination territoriale bruxelloise de prise en compte de l'analphabétisme afin de :

- réfléchir et analyser la politique en matière d'alphabétisation en vue de poursuivre un plan d'action au niveau de l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- développer, à l'échelle territoriale, la collaboration entre opérateurs de formation et autres acteurs concernés par la problématique de l'analphabétisme pour augmenter l'efficacité des actions d'alphabétisation et des dispositifs de lutte contre l'analphabétisme.

2. AUGMENTER L'OFFRE DE FORMATION POUR RENCONTRER LES BESOINS NON SATISFAITS

Malgré les efforts entrepris au niveau de la Région bruxelloise, notamment par le soutien accordé au Plan bruxellois pour l'alphabétisation, la demande de formations en alphabétisation ne peut toujours pas être rencontrée.

Une augmentation et une diversification de l'offre des formations en alphabétisation doivent être poursuivies. Tant dans le domaine des formations d'insertion socioprofessionnelle que dans celui de la cohésion sociale dans un esprit et une dynamique d'éducation permanente.

3. UN PLAN POUR L'ACCUEIL DES PRIMO-ARRIVANTS ET LA FORMATION EN FLE

La Déclaration politique de la Commission communautaire française compte renforcer les actions visant l'apprentissage du français langue étrangère (FLE). Nous nous en réjouissons. A Bruxelles, la demande de formations en FLE est sans cesse croissante et nécessite une augmentation de l'offre. Mais cela ne suffit pas : la mise en place d'une coordination bruxelloise du FLE doit être envisagée, comme c'est le cas pour le secteur de l'alphabétisation.

4. GARANTIR UNE ECOLE DE LA REUSSITE POUR TOUS

Lire et Ecrire Bruxelles se réjouit que l'enseignement fasse partie des grandes priorités des futurs gouvernements. Encore aujourd'hui, beaucoup trop de jeunes sortent du système scolaire sans maîtriser le français et sans diplôme. Pour en finir avec l'échec scolaire, différentes mesures sont nécessaires et notamment :

- définir un véritable Plan d'action pour l'école,
- allonger le tronc commun,
- instaurer une responsabilité collective des établissements,
- revoir la formation initiale des enseignants etc.

Il s'agit aussi d'améliorer l'apprentissage du français pour les élèves dont ce n'est pas la langue d'origine notamment en augmentant le nombre de classes passerelles et en intégrant une formation pédagogique à l'alphabétisation et au FLE dans la formation des enseignants.

Enfin, une attention particulière doit être portée sur l'enseignement à Bruxelles, particulièrement inégalitaire dans une région où les inégalités sociales sont criantes.

¹ Accord de majorité 2009-2014 COCOF (juin 2009) pp. 24/27

1. MISE EN ŒUVRE D'UNE PLATE-FORME TERRITORIALE DE L'ALPHABÉTISATION A BRUXELLES

Les actions d'alphabétisation se doivent de répondre à un vaste éventail de besoins et de situations des personnes. C'est la raison majeure de l'implication d'acteurs multiples dans ce domaine : associations d'éducation permanente, organismes d'insertion socioprofessionnelle, organismes d'accueil des migrants, CPAS, pouvoirs locaux, enseignement de promotion sociale, organismes publics en charge de l'emploi et de la formation, **organismes culturels**, partenaires sociaux, ...

Depuis 2006, consciente de cette situation, la Conférence interministérielle sur l'alphabétisation et son Comité de pilotage ont opté pour une politique plus coordonnée au niveau de l'ensemble du territoire de la Communauté française.

En Wallonie, la mise en pratique de cette orientation s'est traduite par la mise en place de *Dispositifs territoriaux pour le droit à l'alphabétisation et la prise en compte des personnes illettrées* qui s'appuient sur les Comités subrégionaux de l'emploi (impliquant le Forem).²

A Bruxelles, l'ensemble des acteurs impliqués au niveau de la Commission Consultative Formation Emploi Enseignement³, ont exprimé leur volonté de **construire ce dispositif coordonné** sur base des structures existantes, mais en demandant de disposer - à l'instar de la région wallonne - de moyens complémentaires en personnel.⁴

Le dispositif bruxellois, serait composé de deux éléments :

1) La cellule de pilotage bruxelloise serait constituée de membres de la Commission Consultative Emploi Formation Enseignement (CCFEE) et de Lire et Écrire Bruxelles. La CCFEE en assurerait le secrétariat. A partir de son expérience d'impulsion et de coordination du Plan bruxellois pour l'Alphabétisation, Lire et Écrire Bruxelles, structure d'appui, alimenterait les réunions du point de vue du contenu, des propositions, des analyses. Elle analyserait notamment les apports recueillis dans le cadre de réunions de zone coordonnées par les 6 locales de Lire et Écrire Bruxelles qui, dans cette perspective, s'élargissent à des acteurs concernés par la problématique de l'analphabétisme autres que les opérateurs d'alphabétisation.

2) La plate-forme alpha, regrouperait les composantes de l'actuel *Groupe de travail Alpha*⁵ de la CCFEE et serait élargie au secteur de la Cohésion sociale (COCOF), au Centre Régional d'Appui à la Cohésion Sociale (CRACS) et au secteur de l'accueil des migrants ; voire à l'avenir à d'autres acteurs tels que les secteurs culturels dont les Bibliothèques publiques, les Communes, les publics concernés, etc.

² Des moyens spécifiques en personnel ont été octroyés pour assurer la coordination et mettre en place une interface opérationnelle entre tous les acteurs d'une zone territoriale en collaboration avec la structure d'appui de Lire et Écrire Wallonie. (1 poste pour la coordination régionale et 8 postes pour couvrir les 11 Comités subrégionaux)

³ La Commission consultative Formation Emploi Enseignement (CCFEE) est une commission d'avis qui vise à améliorer l'articulation et les synergies entre les politiques de formation, d'emploi et d'enseignement en Région bruxelloise. Ses membres sont des représentants des travailleurs, des employeurs, de l'Enseignement obligatoire, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la FPME, d'Actiris, de Bruxelles Formation, des milieux associatifs, de l'Aide sociale, de l'Administration de la COCOF, des Ministres en charge de l'Enseignement et de la Formation, de l'Emploi.

⁴ Avis n° 86 de la CCFEE (juin 2009)

⁵ Initié en 2002, le Groupe de travail Alpha avait pour mission d'évaluer la mise en œuvre du Plan bruxellois pour l'Alphabétisation.

Pour mettre en œuvre ce dispositif, cinq équivalents temps plein supplémentaires sont nécessaires. Répartis à raison de 1 poste à la CCFEE, 1 poste à la coordination régionale de Lire et Écrire et 3 postes pour couvrir les 6 zones Alpha. Ces 5 personnes contribueraient également, pour Bruxelles, à la production de l'État des lieux annuel (données, analyses et évaluation), réaliseraient des études spécifiques à la demande de la Plate-forme et participeraient au travail d'information et de sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire bruxellois.



2. AUGMENTER L'OFFRE DE FORMATION POUR RENCONTRER LES BESOINS NON SATISFAITS.

Depuis plusieurs années le nombre de personnes participant aux cours d'alphabétisation n'a cessé d'augmenter.⁶ Malgré cette progression, la demande de formations reste élevée et ne peut pas être entièrement couverte. En 2008, 2.214 personnes⁷ ont fait une demande de formation qui n'a pas pu être rencontrée faute de place.

Cette incapacité à répondre à l'ensemble de la demande se rencontre dans tous les types de formation en alphabétisation. Plus particulièrement, pour Lire et Écrire Bruxelles, deux priorités se dégagent :

1) L'alphabétisation dans le cadre des formations d'insertion socioprofessionnelle (ISP)

Les formations d'alphabétisation dispensées dans le cadre du dispositif de l'insertion socioprofessionnelle ont un caractère intensif : de 20 à 30 h/semaine, pour un total de 400 heures par module sur plusieurs mois. Elles sont organisées sur base de groupes d'apprenants relativement restreints (de 8 à 12 personnes).

Pour 2008, elles offraient des places à 525 personnes, pour un nombre total de 168.380 heures de formations.⁸ Ces formations sont organisées par neuf organismes agréés par la COCOF et conventionnés avec Bruxelles Formation et ACTIRIS.

Or pour cette même année, sur les 7.428 apprenants engagés dans l'ensemble des formations en alphabétisation à Bruxelles, 1.411 (19 %) sont des demandeurs d'emplois inscrits (indemnisés). Ce qui peut donner un premier ordre de grandeur des besoins en alphabétisation ISP non rencontrés.⁹

Au vu de ce constat, une augmentation de l'offre dans le domaine de l'ISP-Alpha implique d'augmenter la possibilité d'organiser des groupes supplémentaires sur différentes périodes de l'année et donc d'adapter les conventions et les agréments tant pour l'encadrement que pour les frais de fonctionnement (locaux).

L'augmentation de l'offre ISP-Alpha (comme le demande les opérateurs de l'ISP) comporte également, vu sa finalité vers le marché de l'emploi, la nécessité de renforcer l'accompagnement de ces stagiaires dans leurs parcours d'insertion. Soit dans la recherche d'emploi, soit dans un processus de formation plus avancé (vers une formation de type qualifiante ...). Ce qui suppose une augmentation des possibilités de conventionnement avec ACTIRIS.

⁶ De 4600 apprenants en 2002, 7255 en 2007 et 7428 en 2008. Toutes les données sont tirées de « *État des lieux de l'alphabétisation en Communauté française* ». Une synthèse annuelle est disponible sur le site www.lire-et-ecrire.be. Une part importante de cette augmentation vient de la mise en place depuis 2002 du *Plan bruxellois pour l'alphabétisation* adopté par la Région est mis en œuvre par Lire et Écrire Bruxelles et ses partenaires : 2480 apprenants contre 257 en 2002.

⁷ Source : « *État des lieux de l'alphabétisation en Communauté française* »

⁸ Rapport d'activités 2008 de Bruxelles Formation.

⁹ On n'a pas tenu compte ici des 21 % des demandeurs d'emplois peu qualifiés (détenteurs d'aucun diplôme ou au maximum d'un certifiât d'école primaire, CEB), ni des personnes peu qualifiées émergeant aux CPAS qui sont également en recherche d'emploi et qui pourraient avoir besoin d'une formation en ISP-Alpha. Parmi celles-ci, 2228 étaient apprenants alpha en 2008.

2. L'alphabétisation dans le cadre des politiques de Cohésion sociale et d'Education permanente

Les formations d'alphabétisation organisées dans le cadre de la cohésion sociale et de l'éducation permanente sont en général moins intensives et répondent à des parcours d'insertion sociale et d'apprentissage différents. Elles sont fonction de caractéristiques plus diversifiées du public.¹⁰

Selon l'état des lieux de 2008, la moitié des formations se situent dans une fourchette de 4 à 8 h/semaine, 27 % entre 9 et 12 h/semaine, 3 % entre 13 et 18 h.

Dans un souci d'augmenter la cohérence des formations et la progression de l'apprentissage, les organismes d'alphabétisation devraient avoir les moyens d'augmenter sensiblement le nombre des formations plus intensives de 8 à 12 h/semaine.

Cette intensification de l'offre suppose plusieurs conditions :

- une augmentation des moyens (en formateurs et infrastructures)
- une amélioration des conditions d'accès (qualité de l'accueil, places de crèches ou garderie, accessibilité en transport en commun, ...)
- la reconnaissance de ces formations par l'ONEM pour les demandeurs d'emplois dans le cadre de leur parcours d'insertion.



¹⁰ L'accès à la langue orale et écrite est un droit fondamental et un facteur d'intégration. Ainsi l'alphabétisation doit s'adresser aussi bien à des personnes en recherche d'emplois, qu'à des mères au foyer, des pensionnés ou des travailleurs en situation d'illettrisme, ...

3. UN PLAN POUR L'ACCUEIL DES PRIMO-ARRIVANTS ET LA FORMATION EN FLE

En tant qu'association coordonnant les activités d'alphabétisation d'adultes en Région bruxelloise, Lire et Ecrire Bruxelles est directement concernée par l'accueil des primo-arrivants et l'organisation des cours de français langue étrangère (FLE).

Souvent confondu avec l'alphabétisation, le FLE, s'adresse à un tout autre type de public. En formation d'adultes, alors que l'alphabétisation est destinée aux personnes francophones ou maîtrisant le français n'ayant jamais été scolarisées ou ne maîtrisant pas les compétences correspondant au CEB¹¹, le FLE s'adresse à un public non francophone. Selon le parcours scolaire et les compétences de base du public concerné, on distingue :

- l' « Alpha-FLE » pour des adultes non francophones n'ayant jamais été scolarisés ou n'ayant acquis aucun diplôme (ou ne maîtrisant pas les compétences correspondant au CEB) et qui apprennent à parler, lire, écrire, calculer, ... en français;
- le « FLE scolarisé » pour des adultes non francophones maîtrisant convenablement l'écrit dans au moins une langue et qui ont généralement acquis un diplôme scolaire dans cette langue. Dans cette catégorie, le FLE dit « de base » concerne les adultes non francophones détenteurs du certificat d'Etudes de base et des compétences correspondant au CEB mais pas de diplôme au-delà.

Malgré les efforts entrepris, l'offre de cours est encore loin d'être suffisante. Le secteur de l'alpha continue à recevoir des demandes de FLE de la part de personnes déjà bien scolarisées dans leur langue qui se voient ré-orientées vers l'alpha faute de place en FLE.

En outre, à la différence de l'alphabétisation qui est coordonnée par Lire et Ecrire, le FLE -organisé par différents types d'opérateurs¹² dépendant de pouvoirs subsidiaires différents¹³ n'a pas de cadre de référence commun. Le contenu ainsi que les objectifs des cours varient donc très fort d'un opérateur à l'autre. Ne disposant pas d'une coordination, l'offre sur Bruxelles est donc peu « visible » pour toute personne souhaitant suivre ces cours.

A l'instar du Plan Bruxellois pour l'Alphabétisation, Lire et Ecrire Bruxelles souhaite que les pouvoirs publics reconnaissent la spécificité du FLE et mettent en œuvre un Plan coordonné pour l'accueil-orientation des primo-arrivants et l'offre de FLE sur Bruxelles. Pour ce faire, il est nécessaire de :

1) Augmenter l'offre de formation

Afin d'augmenter cette offre, Lire et Ecrire Bruxelles suggère de :

- renforcer l'offre en Promotion sociale
- donner aux opérateurs associatifs les moyens financiers leur permettant d'engager de nouveaux formateurs qualifiés.

¹¹ Certificat d'étude de base sanctionnant la fin de l'enseignement primaire.

¹² La promotion sociale, les opérateurs ISP, les associations d'éducation permanente, associations financées par la cohésion sociale, certaines communes (dans le cadre de Maisons de Quartier, services ALE...),...

¹³ Cohésion sociale (Cocof), éducation permanente (CFB) ou subventions ponctuelles dans le cadre d'appels à projets (FIPI, Fondation Roi Baudouin...) ou encore politique des grandes villes et autres subventions communales.

2) Créer un dispositif bruxellois de coordination¹⁴

Comme pour l'alphabétisation, ce dispositif de coordination serait chargé de :

- réaliser un état des lieux annuel du FLE sur le territoire bruxellois
- centraliser et diffuser l'information concernant les types d'offres de cours, les places disponibles, les conditions d'admission, ...
- organiser la complémentarité entre les différents opérateurs en termes d'offres de cours (cours de tous les niveaux, horaires variés...),
- organiser les moments d'échanges entre opérateurs associatifs et de Promotion sociale concernant les aspects méthodologiques, les caractéristiques et l'évolution du public...
- organiser des formations spécifiques en FLE, de même qu'un accompagnement pédagogique des opérateurs en fonction des besoins rencontrés par les formateurs

En concertation avec le CIRE sur les objectifs méthodologiques, Lire et Ecrire Bruxelles - moyennant l'obtention de ressources suffisantes et adaptées - pourrait assurer cette coordination.

3) Assouplir les conditions d'accès à la certification en Promotion sociale

Lire et Ecrire Bruxelles propose d'assouplir les conditions d'accès et de garantir la possibilité d'octroyer un diplôme aux participants inscrits au moins une fois en Promotion sociale, quelque soit l'évolution de leur situation administrative.

4) Étendre le système de la validation des compétences au FLE¹⁵

Seules les personnes suivant des cours de FLE en Promotion sociale peuvent obtenir une certification. Afin que les personnes ayant suivi une formation dans une association puissent aussi disposer d'une certification, il s'agirait de mettre en place un système permettant de valider leurs compétences linguistiques au terme d'un test.

¹⁴ Proposition du Ciré. ((Coordination et Initiatives pour et avec les Réfugiés et Étrangers)

¹⁵ Proposition du Ciré.

4. GARANTIR UNE ECOLE DE LA REUSSITE POUR TOUS

Dans sa déclaration de politique communautaire, le nouveau Gouvernement compte mettre en oeuvre des mesures qui nous paraissent essentielles : l'accent sur les apprentissages de base, la généralisation de la remédiation immédiate et le renforcement de l'encadrement différencié. La réussite de tous les élèves, quel que soit leur milieu d'origine, doit être une priorité gouvernementale d'autant que les chiffres sur l'échec scolaire sont toujours aussi alarmants :

- 7,2 % des enfants quittent l'enseignement primaire sans le Certificat d'études de base, ce qui fait quelques 3700 élèves qui entrent dans le secondaire sans maîtriser les compétences de base¹⁶.
- En Communauté française, 35% des élèves belges d'origine étrangère et 50% des immigrés de 15 ans n'atteignent pas le seuil minimum de maîtrise de la lecture¹⁷.
- En moyenne, un élève sur 5 est en retard scolaire en primaire et près de 1 sur 2 en secondaire¹⁸.

De plus, les recherches telles que Pisa ont montré que l'échec scolaire touche les élèves les plus défavorisés. Or, à Bruxelles, 28% de la population vit sous le seuil de pauvreté, pour 8% en Wallonie et 6% en Flandre. Et 27% des bruxellois de moins de 18 ans vivent dans une famille touchée par le chômage, pour 18% en Wallonie et 8% en Flandre. Comme d'autres grandes villes, Bruxelles est donc plus particulièrement touchée par l'échec scolaire des élèves issus de milieux défavorisés. Là, où pour la Belgique entière le pourcentage de jeunes de la tranche d'âge 20 à 24 ans n'ayant pas obtenu leur diplôme d'enseignement secondaire supérieur s'élève à 17%, en 2007, ce chiffre s'élève à 28% pour Bruxelles¹⁹.

En vue de garantir une école de la réussite pour tous, Lire et Ecrire Bruxelles insiste plus particulièrement sur les mesures suivantes ²⁰ :

- Mettre en place un véritable tronc commun pluridisciplinaire, dans un premier temps de 5 à 14 ans, pour l'étendre progressivement jusque 16 ans.
- Mettre en œuvre une politique cohérente et promouvoir les mécanismes favorisant la responsabilité collective entre établissements (accueil de tous les enfants, lutte contre les inégalités d'accès et de traitement), afin de diminuer drastiquement les concurrences entre écoles et favoriser une vraie hétérogénéité socio-économique et ethnique.
- Définir un véritable plan d'action visant à faire atteindre à tous les élèves, sans redoublement et réorientation les compétences définies à 14 ans.
- Revoir la formation initiale des enseignants et la faire passer à l'enseignement supérieur de type long en veillant à garantir la qualité du contenu adapté à la diversité des besoins.
- Améliorer l'apprentissage de la langue de l'enseignement pour les élèves dont ce n'est pas la langue d'origine :
 - introduire une formation pédagogique au Français Langue Etrangère (FLE) et à l'alphabétisation (ou prévention de l'analphabétisme) dans la formation initiale et continue des enseignants. A Bruxelles, et plus généralement dans les grandes villes, un grand nombre d'enseignants sont démunis quant à l'apprentissage du français pour les élèves d'origine étrangère qui n'ont pas été scolarisés dans leur pays ou qui l'ont été dans une autre langue.

¹⁶ Indicateurs 2008.

¹⁷ Selon l'étude commandée par la Fondation Roi Baudouin au GERME (ULB) en 2009 visant à analyser les résultats de l'enquête PISA 2003 et à comparer la situation des élèves de 15 ans issus de l'immigration avec celle des élèves dits « autochtones ».

¹⁸ Indicateurs 2008, p. 32.

¹⁹ Enquête sur les Forces de Travail, moyenne annuelle, 2007.

²⁰ La plupart des mesures proviennent de la pétition et du memorandum rédigés par la Plateforme contre l'échec scolaire et signés par Lire et Ecrire.

- dans les écoles qualifiantes et les CEFA, renforcer la formation de base et créer des cours d’alphabétisation et de FLE pour les élèves ayant des difficultés avec le français écrit ou oral. Qu’ils soient primo-arrivants ou non, un grand nombre d’élèves fréquentant les filières qualifiantes maîtrisent mal le français et ne peuvent bénéficier de cours répondant à leurs difficultés spécifiques.
- revoir le dispositif des classes passerelles : augmenter le nombre de classes-passerelles dans le primaire et le secondaire (particulièrement à Bruxelles où les besoins sont criants) et les rendre accessibles à un plus grand nombre d’élèves.
- Assurer une gratuité pleine et entière de l’enseignement. En effet, la réclamation de frais divers entraîne une discrimination entre élèves et va à l’encontre du principe d’égalité face à l’enseignement et l’acquisition des compétences.
- Améliorer la communication entre les écoles et les familles. Les bonnes relations entre familles et écoles sont essentielles pour la réussite scolaire et particulièrement lorsque les familles sont éloignées de la culture scolaire.

Pour l’enseignement à Bruxelles, Lire et Ecrire Bruxelles suggère :

- **La réalisation de recherches sur l’enseignement à Bruxelles.** Etant donné la présence des deux enseignements francophone et néerlandophone, les données relatives à ce secteur sont souvent dispersées ou inexistantes. En effet, chaque Communauté dispose des données selon leurs propres méthodes, ce qui complique grandement l’analyse des problèmes spécifiques à la Région de Bruxelles-Capitale. Il s’agirait de financer des enquêtes statistiques faisant appel aux chercheurs des deux Communautés.
- **La création de structures permanentes de concertation** entre les différents acteurs de l’enseignement : les deux Communautés linguistiques, la VGC et la COCOF, les écoles européennes, les Communes, la Région de Bruxelles-Capitale, les associations et organisations bruxelloises. Et ce, pour pouvoir mettre en oeuvre une politique cohérente de l’enseignement sur Bruxelles.
- **La réalisation d’investissements supplémentaires** notamment en matière d’infrastructure scolaire. Le nombre élevé d’élèves de la Région de Bruxelles-Capitale exige une attention particulière. En effet, d’ici 2020, les écoles bruxelloises devront faire face à une véritable explosion démographique : + 45 % pour les enfants en âge de fréquenter l’école maternelle, + 35% pour les enfants fréquentant l’école primaire et + 27% pour les élèves du secondaire²¹.

²¹ Bureau Fédéral du Plan, 2007.

LIRE ET ECRIRE BRUXELLES

c/o Crystal Palace
rue de la Borne, 14
1080 Bruxelles

Tel : 02/412.56.10 - fax : 02/412.56.11

info.bruxelles@lire-et-ecrire.be

www.lire-et-ecrire.be

